



BIENVENUE !



Le Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie, fondé en 1955, regroupe les apiculteurs amateurs et professionnels autour de la défense de l'abeille et de la promotion de l'apiculture.

Le Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie organise également des rendez-vous pour sensibiliser le grand public à la sauvegarde de l'abeille : St Ambroise, Foire Ô Miel.

Des soirées périodiques (avec des invités de marque) permettent aux adhérents de se retrouver autour d'une même passion dans une ambiance chaleureuse.

Rejoignez-nous et profitez des avantages suivants :

- Accès à nos réunions périodiques
- Abonnement aux revues apicole à prix préférentiel
- 3 formules d'assurance de vos ruches
- Assurance et taxe éco emballage de vos 10 premières ruches
- - 5% sur les livres et DVD vendus à la Coopérative
- Conseils et assistance par mail ou téléphone
- Libre accès à notre médiathèque constamment enrichie
- Accès à la fondation Bemberg
- Mails d'information, veille technique et sanitaire
- Accès privilégié à la St Ambroise et à la Foire Ô Miel, et nos (incontournables) rendez-vous annuels

BON A SAVOIR

Les formations apicoles, la vente d'essaims, de reines et matériel sont proposés par la **Coopérative des Apiculteurs d'Occitanie**. En devenant adhérent cette année, vous bénéficiez de tarifs promotionnels.



Bulletin d'ADHESION 2022



SYNDICAT DES APICULTEURS d'OCCITANIE

Membre du Syndicat National d'Apiculture - SNA

Informations personnelles 1/4

Mme M Autre

RÉ-ADHESION FAMILLE

NOM.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE...../...../.....

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL

VILLE.....

TELEPHONE Portable.....

TELEPHONE Fixe.....

MAIL.....

PROFESSION.....

Retraité Actif

Nous proposons un coût d'adhésion réduit pour les membres d'une même famille. Pour en savoir plus, reportez vous à la notice explicative.

NOMBRE DE RUCHES.....

N° API.....

SIRET.....

En adhérant au Syndicat et à l'Association des Apiculteurs d'Occitanie, j'autorise ces derniers à utiliser les photographies ou vidéos sur lesquelles j'apparais dans le but de faire connaître son action en faveur de la protection de l'abeille. En adhérent, j'accepte les chartes de valeurs présentées en suivant.

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie, l'association des Apiculteurs d'Occitanie, la Coopérative des Apiculteurs d'Occitanie liée par Convention à l'association des Apiculteurs d'Occitanie et enfin à la fédération nationale : le Syndicat National d'Apiculture.

Mes informations nominatives ne seront communiquées à aucun tiers ou organisme extérieur. Conformément à la loi "Informatique et libertés" n°78-17 du 06/01/1978, modifiée le 12 décembre 2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Personne à contacter : contact@apiculteurs-occitanie.fr





Mes conditions d'adhésion

2/4



Bulletin
d'adhésion
2022

Afin de rendre plus lisible la feuille d'adhésion, nous vous invitons à vous reporter à la notice pour les points A,B, C, D, E

J'adhère au Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie [A]

et deviens membre de l'Association du rucher école Apiculteurs Occitanie, reconnue d'intérêt général. Ma cotisation permet de bénéficier d'une réduction d'impôt [B].
L'adhésion « FAMILLE » [D] est au tarif de 20,00€.

Mon choix

40 €

Je m'abonne aux revues

L'Abeille de France 11 n°/an 27 €

Abeille et Fleurs 11 n°/an 32 €

La Santé de l'Abeille 6 n°/an 25 €

Abeille & Cie 6 n°/an 40,5 €

Info Reines 4 n°/an 35 €

J'assure mes ruches [C]

Mes ruches sont déjà assurées par un autre organisme, je coche ici

J'ai plus de 10 ruches ou je veux choisir ma couverture, je coche l'alvéole de mon choix et je calcule : voir la notice pour le détail des assurances.

Formule 1
0,15 € x nb de ruches
(dès la onzième ruche)

Formule 2
1,06 € x nb de ruches
(dès la première ruche)

Formule 3
2,66 € x nb de ruches
(dès la première ruche)

Redevance Citéo éco emballage [E]

0,05 € x nb de ruches
(dès la onzième ruche)

Mon choix

TOTAL



Date et signature

En signant le présent bulletin d'adhésion j'accepte la charte des valeurs de l'Association et du Syndicat.



apiculteurs-
occitanie.fr



Charte du Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie

Notre vision

Le Syndicat met à disposition de ses membres un cadre juridique et environnemental qui permet aux apiculteurs d'exercer dignement et décentement leur activité, dans un esprit d'échange et de partage des connaissances apicoles.

Nos valeurs

Le Syndicat milite au développement des circuits courts et à la promotion de la qualité. Il soutient une agriculture à taille humaine, durable et sans OGM. A cet égard, il se positionne en faveur du développement d'alternatives bio.

Le Syndicat est une organisation apolitique et laïque. Il refuse toute compromission idéologique ou économique, visant à donner sa caution tant active que morale, à une opération d'écoblanchiment.

Nos missions

- ▶ Interpeller les pouvoirs publics, interroger les scientifiques, sensibiliser les entreprises, alerter l'opinion publique autour des problèmes rencontrés par les apiculteurs.
- ▶ Susciter et nourrir le débat parlementaire pour infléchir la réglementation vers une interdiction des pesticides tueurs d'abeilles.
- ▶ Se battre sur la traçabilité du miel et la santé de l'abeille.



Charte de l'Association des Apiculteurs d'Occitanie



Notre vision

L'association s'engage à ériger comme principe essentiel la sauvegarde des abeilles dans la nature.

Nos valeurs

Les adhérents de l'association se rassemblent autour de la passion de l'abeille. Ils œuvrent dans un esprit de solidarité et de partage dans le respect de la biodiversité.

Nos missions

- ▶ Promouvoir le respect de l'abeille et du vivant
- ▶ Contribuer de manière active à la sensibilisation du grand public sur la place des abeilles dans la nature et la nécessité de les protéger.
- ▶ Organiser des activités à caractère pédagogique.

[A] Mon adhésion

Je possède jusqu'à 10 ruches : Comment est répartie ma cotisation de 40€ ?

- ▶ Adhésion au Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie : 3,50€
- ▶ Adhésion au Syndicat National d'Apiculture : 4,50€
- ▶ Adhésion à l'Association des Apiculteurs d'Occitanie : 32€
- ▶ Redevance Citéo éco emballage des 10 premières ruches [D]
- ▶ Assurance de mes 10 premières ruches en formule 1 [C]

[D] Le tarif famille

Tarif préférentiel pour toute personne supplémentaire vivant sous le même toit*.

Pour en bénéficier, chacun remplit sa feuille d'adhésion et coche la case « famille » en première page.

Les personnes supplémentaires cochent également la case « tarif famille » sur la 2ème page, et ne paient leur adhésion que 20€ au lieu de 40€. Il vous suffit ensuite de nous retourner les feuilles d'adhésion et le règlement correspondant ensemble.

**Un justificatif de domicile peut vous être demandé.*

Par exemple : Pierre souhaite faire partager sa passion à sa femme, il ré-adhère au syndicat pour 40€ et remplit sa fiche. Son épouse renseigne sa fiche à son tour en cochant les cases « famille » et ne paiera que 20€ d'adhésion. Ils envoient leurs deux feuilles d'adhésion ainsi que leur règlement de 60€.

[B] Déduction fiscale

Je soutiens l'Association du Rucher École Apiculteurs Occitanie pour la défense des Abeilles et de l'Environnement

66% de vos dons et/ou de votre cotisation à **l'Association du Rucher-École Apiculteurs Occitanie**, reconnue d'intérêt général, sont **déductibles de vos impôts** dans la limite de 20% de votre revenu imposable, conformément aux dispositions de l'article 200 du C.G.I. (Code Général des Impôts)

Ainsi, votre cotisation à **l'Association du Rucher-École Apiculteurs Occitanie** vous donne droit à une réduction d'impôt.

Un reçu fiscal vous sera adressé en mars 2022 pour tout paiement avant le 31 décembre 2021, sinon il vous sera adressé en mars 2023.

**[C] Les assurances**

L'assurance de mes ruches est obligatoire. Elle peut cependant être souscrite auprès d'un autre organisme. Si c'est votre cas, merci de le signaler sur le bulletin à nous retourner.

L'adhésion au Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie comprend l'assurance de vos 10 premières ruches sous la Formule 1. L'assurance couvre l'année civile en cours.

Date limite de transmission des demandes d'assurance : 15 juin.

Les formules d'assurance :

- ▶ Formule 1 : Responsabilité Civile Défense et Recours.
- ▶ Formule 2 : Formule 1 + Incendie Tempête
- ▶ Formule 3 : Formule 2 + Multirisque.

Nous pourrions établir une attestation d'assurance nominative pour les adhérents qui le souhaitent.

L'apiculteur doit assurer toutes ses ruches déclarées aux services concernés, quelle que soit l'option choisie. Toute modification significative (+ 10 % dans l'année du nombre de ruches) est à nous signaler et doit faire l'objet d'un complément d'assurance.

Les montants de garanties sont de 150€ par ruche et 100€ par essaim.

Nous vous rappelons que l'assurance multirisque ne couvre pas les mortalités par maladies ou par empoisonnement et intoxication.

Règlement

Merci d'envoyer votre bulletin d'adhésion (dûment complété!) ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre du Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie à l'adresse :

SYNDICAT DES APICULTEURS D'OCCITANIE
154 route de Bayonne 31300 TOULOUSE

[E] La Redevance Citéo

Obligatoire, cette redevance éco emballage est prise en compte dans votre adhésion pour vos dix premières ruches. Au-delà, vous devez vous en acquitter.

Nous contacter

154 route de Bayonne 31300 TOULOUSE
05 62 87 54 89
contact@apiculteurs-occitanie.fr



apiculteurs-occitanie.fr
Suivez nous sur les réseaux

